

Antony, le 4 mars 2015

LE MAIRE D'ANTONY

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche
110, rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Objet : Education Prioritaire à Antony - quartier du Noyer Doré

Madame la Ministre,

J'ai bien reçu votre lettre du 19 février 2015 et je suis sensible à l'intérêt que vous portez à la situation du collège Anne Frank à Antony.

Cependant, et quoique Monsieur le Directeur académique des Hauts de Seine ait formalisé un cadre d'accompagnement qui répond bien aux besoins concrets d'une partie des écoles qui relèvent de l'ancien Réseau d'Education Prioritaire du collège Anne Frank, il me semble important d'insister sur deux points très importants.

En premier lieu, il m'apparaît que la problématique tout à fait singulière des écoles concernées n'a pas été véritablement prise en compte.

Je souhaite rappeler, en effet, que les élèves du quartier du Noyer Doré qui étaient normalement du secteur du collège Anne Frank, ont été volontairement répartis sur trois collèges d'Antony afin de ne pas favoriser un phénomène de ghettoïsation sur le collège Anne Frank. C'est ainsi qu'aucun élève du groupe scolaire Anatole France, qui est aujourd'hui au centre de nos préoccupations, n'est scolarisé dans le collège tête de réseau. Cette décision a permis d'améliorer sensiblement la situation du collège A. Frank, et ainsi de le sortir du réseau prioritaire, mais ne traduit pas l'évolution réelle des écoles du quartier.

Tel est le constat qui avait motivé notre courrier du mois de décembre, accompagné d'un vœu du Conseil Municipal, d'ailleurs renouvelé le 5 février 2015, qui demandait expressément le maintien des écoles du quartier du Noyer Doré et spécifiquement de l'école Anatole France dans le réseau, indépendamment de la situation du collège A. Frank.

Cette demande n'a malheureusement pas été acceptée mais j'observe que des réponses favorables ont été faites, pour des écoles se trouvant dans des conditions comparables, dans deux académies.

Vous comprendrez dès lors la profonde injustice ressentie par la communauté éducative de ce quartier toujours fragile et par une population au sein de laquelle, malgré tous nos efforts, le sentiment d'abandon reste encore très présent.

En second lieu, j'estime indispensable de vous faire partager une inquiétude qui apparaît de jour en jour un peu plus fondée, celle d'un probable éclatement des équipes éducatives qui, après avoir accompli pendant plusieurs années un travail remarquable auprès des enfants, ne trouveront plus certaines formes de compensation à un investissement au-delà de la norme. Et naturellement, derrière cette hémorragie de personnels de grande valeur, se profile le risque d'une désertion progressive de l'école et d'une inversion du cercle vertueux dans lequel nous nous trouvions jusqu'alors et qui voyait la mixité sociale gagner année après année un peu plus de terrain.

Tels sont les éléments sur lesquels je souhaite une nouvelle fois appeler votre attention en vous invitant à venir rencontrer les acteurs de ce quartier pour mesurer pleinement les effets que sont susceptibles d'y produire certaines mesures nationales si elles sont mises en œuvre de façon uniforme.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.



Jean-Yves SÉNANT